



Bonjour les Amis,

Eh oui ! on y est, c'est la période de la cotisation annuelle.....

Elle est inchangée pour 2023 soit :

Membres individuels CHF 150.00 + la gazette CHF 30.00

Membres couples CHF 225.00 + la gazette CHF 30.00

Abonnement gazette CHF 30.00

Je vous rappelle que selon l'art 12 des statuts, la cotisation doit être payée dans le 1^{er} semestre de l'année.

Pour votre versement vous voudrez bien utiliser le QR code déjà en votre possession (*mais par sécurité votre dévouée secrétaire vous en remet un nouvel exemplaire en annexe!*)

Merci de faire le nécessaire dans les délais.

Avec mes remerciements et meilleures salutations.

Votre caissier

René S.